



NOUS N'AVONS PAS ÉTÉ ENTENDUS

Les réponses apportées par le directeur de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, Jean-Philippe VINQUANT, par ailleurs délégué interministériel à l'égalité homme-femme, révèlent un aveuglement sans borne et par moment une suffisance qui frôle le mépris de tous ceux qui osent simplement réclamer ou revendiquer.

À chacun d'apprécier.

Selon lui, les chiffres parlent d'eux-mêmes et sont sans appel.

Il n'y a aucun budget en diminution sur le champ social et médico-social. Sur le champ de l'Aide à Domicile, des personnes âgées et handicapées, le budget est même en augmentation et s'accompagne de la mise en œuvre de mesures nouvelles avec une augmentation des places. Ainsi, il n'y a pas au niveau global une politique d'austérité.

La mise en place de la commission Qualité de Vie au Travail montre que ce gouvernement prend en compte le sentiment des professionnels que leurs conditions de travail se dégradent. Eh oui, ce que vivent les professionnels ce n'est qu'un sentiment. Par ailleurs, le travail de cette commission doit se poursuivre en dehors de la question des moyens puisque ce n'est pas le lieu, ni finalement la question si nous comprenons bien les propos tenus.

Pour les EPHAD, il n'est pas juste de présenter la réforme de la tarification comme une réforme qui réduit les moyens puisqu'il ne faut pas oublier l'effort de ce gouvernement de consacrer à la seule partie du forfait soins 430 millions d'euros. Sinon, le taux de prise en charge annoncé dans le projet dépendance n'est pas de 1 pour 1, mais de 0,65 %, et selon lui, nous en sommes proches puisque la DRESS annonce un taux d'encadrement de 0,63 %.

Concernant plus particulièrement l'Aide à Domicile, s'il reconnaît un souci concernant l'absence de passage en commission de l'avenant « minimaliste » qui propose une prime « minable » de 15 euros brut, il s'est permis d'inviter les organisations syndicales et celles des employeurs à réfléchir autrement à la question des augmentations de salaire seulement par l'augmentation de la valeur du point alors que des grilles sont en dessous du SMIC. Il a par ailleurs annoncé que pour lui l'avenant sur le temps de transports est très important, mais, et il y a un mais, les chiffres proposés ne permettent pas d'estimer son impact financier, même s'il reconnaît qu'il faut sécuriser juridiquement ce droit.

Sur la fin de l'opposabilité, qui a vu 3 des organisations d'employeurs se prononcer « contre » lors de la conférence (NEXEM, UNISS, UNA), le gouvernement continuera. L'objectif de cette réforme c'est d'aller plus loin et de déléguer aux financeurs la question des taux directeurs. Par ailleurs, les CPOM ne sont pas des outils d'austérité, mais des moyens de sécuriser les financements avec les financeurs sur 5 ans. Il y a, selon lui, toujours moyen de discuter avec eux. La fin de l'opposabilité n'est pas un frein au financement, mais va permettre une utilisation plus libre et plus large des moyens. Mais, et là aussi il y a un mais, pour lui, la liberté a des limites puisqu'aucun accord, quel qu'il soit et entre autres s'il a un coût de plus de 30 %, ne peut s'imposer aux financeurs.

Dans cette logique et malgré une perte du pouvoir d'achat cumulé de plus de 26 % depuis bientôt 20 ans, selon le syndicat employeur UNA, le taux d'évolution de la masse salariale pour l'année 2018 est bloqué à 1 %.

Ainsi, les négociations nationales par Branche seront impactées du fait de l'ancienneté et des effets reports 2017/2018. Le coût des accords ne pourra pas dépasser dans la CCNT 51 : + 0,03 %, dans la Croix-Rouge Françaises : - 0,06 % donc vraiment rien à négocier, dans les CHRS : + 0,31 %, dans la CCNT 65 : + 0,20 %, dans la CCNT 66 : +0,31 % et dans la BAD : + 0,66 %. La misère salariale va donc se poursuivre avec, toujours selon le ministère des salaires médians un peu faibles, 19 641,42 euros pour l'Aide à Domicile, mais rassurons-nous, au-dessus du SMIC.

Et pour finir, soyons tous rassurés.

Le secteur sanitaire, social et médico-social est protégé de la concurrence puisque le gouvernement fait tout pour garantir que les services d'intérêt général aient leur place propre, dans un espace pourtant concurrentiel et en voie de totale marchandisation pour le non lucratif.

Ainsi, la réponse est très claire.

Le gouvernement refuse au nom de « sa politique réaliste et non sentimentale » de répondre aux justes réclamations et revendications afin d'améliorer l'accompagnement, les services et les soins envers toutes les personnes prises en charge dans nos secteurs, indissociables de l'amélioration des conditions de travail des professionnels. **Les moyens financiers sont corsetés du fait de la politique de réduction des dépenses publiques et d'austérité que nous dénonçons.**

C'est pourquoi, **FORCE OUVRIERE Action Sociale et Santé Privée**, sur la base des revendications qu'elles ont portées avec la CGT et SUD lors de cette conférence salariale, **invitent les salariés, dans la poursuite du 30 janvier 2018, à construire dans l'unité le nécessaire rapport de force pour être entendus et obtenir satisfaction.**

Tout d'abord le 15 mars 2018 en organisant des assemblées générales et des mobilisations dans tous les établissements de leur secteur d'activité. Mais aussi, comme secteur de mission de service public, en préparant le mouvement de grève et manifestation des agents des trois versants de la Fonction Publique, déjà rejoints par les Cheminots et qui le seront certainement par de nombreux autres secteurs d'activité publics comme privés, le 22 mars 2018.

FNAS FO
7 passage Tenaille
75014 PARIS
Tel : 01.40.52.85.80
lafnas@fnasfo.fr

UNSSP FO
153-155 rue de Rome
75017 PARIS
Tel : 01.44.01.06.10
fo.sante-sociaux@fosps.com